



problème avec le syndic

Par **mamycette**, le **23/02/2023** à **14:36**

Bonjour ,Mme ,Mr

depuis la tempête Alex dans la vallée de la Roya à St Dalmas de Tende ,j'ai été évacuée de mon appartement au bord de la rivière

malgré tout le cabinet SAFI Méditerranée, continue de nous faire paier des charges et par 2 fois les a doublées , j'ai envoyé 3 mails et appelé le syndic , afin de savoir à quoi correspondent ces charges puisque l'immeuble a été évacué et que nous n'avons pas le droit d'y retourner tant que les travaux de sécurisation n'auront pas été faits ,à ce jour aucune réponse , j'ai du demander à mon banquier de rejeter tous les prélèvements de ce syndic

j'ai eu la correction de le prévenir

à ce jour , aucune réponse

Sincères salutations

Par **Visiteur**, le **23/02/2023** à **15:35**

Bonjour,

L'immeuble a été évacué, mais vous restez copropriétaire, et donc les charges restent exigibles. Le budget prévisionnel et les travaux ont-ils été votés lors de la dernière AG ? Si l'immeuble nécessite des travaux, il faut bien les financer ... sauf si les assurances prennent tout en charge ?

C'est le PV de votre dernière AG que vous devez relire pour comprendre si ces charges sont justifiées et pourquoi.

Et en effet, vous n'avez pas à autoriser des prélèvements. Par contre il va bien falloir payer vos appels de fonds, le syndic ayant le droit (et le devoir) de procéder au recouvrement des impayés. Sauf si vous démontrez que ces appels de fonds ne sont pas justifiés.

Par **Pierrepaulejean**, le **23/02/2023** à **15:55**

bonjour

avez vous contacté le CS pour avoir des informations ?

Par **Marck.ESP**, le **23/02/2023** à **16:35**

Bonjour et bienvenue,

Pour compléter yapasdequoi, je pense qu'il faut préparer un sujet à mettre à l'ordre du jour de la prochaine AG.

Par **youris**, le **23/02/2023** à **17:37**

@mamycette,

je partage les réponses précédentes, ce n'est pas parce votre copropriété est inhabitable, qu'il n'y a pas de charges de copropriété à payer.

le syndic appelle les charges selon le budget voté par votre A.G.

Depuis la tempête Alex d'octobre 2021, vous avez du avoir des A.G. ou cette question a été débattue.

en avez-vous parlé avec votre conseil syndical ?

il est probable que vous receviez une mise en demeure de payer vos charges de la part de votre syndic.

salutations